

FONCIER, LA COUPE DÉBORDE !

Jusqu'à fin août, les SIP étaient en charge de la gestion du foncier pour les contribuables dépendant de leur secteur de compétence. La DGFIP a décidé de créer des services départementaux dédiés à cette mission afin de la rendre plus efficiente.

Pour se faire en Loire-Atlantique, la DRFiP44 a lancé un appel à candidature auprès des agents des SIP puisque la cible visée en priorité était, logiquement, les agents qui connaissaient déjà la matière. Des réunions d'information ont été organisées à l'intention des agents volontaires, avec présentation du projet ambitieux, mise à disposition de locaux dédiés et de moyens à la hauteur de la tâche.



Malheureusement, la réalité est bien loin des attentes !

Le déménagement a été bâclé, les moyens promis ne sont pas là et le démarrage a été pour le moins chaotique. Une cascade de problèmes vient plomber la mise en route du SDIF (Service Départemental des Impôts Fonciers). Cette situation rejaillit sur les SIP, qui étaient censés ne plus gérer cette tâche, mais qui doivent faire face à un afflux de demandes qui ne les concernent plus.

Pêle-mêle, on peut citer :

- x La répartition de la gestion du contentieux et du gracieux entre le SDIF et les SIP : une réunion a été organisée fin septembre sur le sujet
- x L'impossibilité de prendre rendez-vous directement avec le SDIF dans l'application APRDV.
- x L'attribution tardive d'un numéro de téléphone dédié pour le SDIF qui fait que le seul numéro indiqué sur les avis de taxe foncière est celui des services recouvrement des SIP.

FO vous laisse imaginer les conséquences sur les agents chargés du recouvrement qui reçoivent tous les appels concernant le foncier. Et probablement d'autres à venir. Les agents déjà épuisés du fait des dysfonctionnements de GMBI, pendant et après la campagne IR, avaient-ils vraiment besoin de ça ?

ORIENTATION DE L'AGENDA SOCIAL

Une audience bilatérale de rentrée devait permettre de connaître les orientations du Gouvernement pour l'agenda social à venir et pour **FO** de rappeler ses revendications.

En introduction, le 18 septembre 2023, le Ministre a renouvelé sa volonté de mettre en œuvre les mesures salariales annoncées en juin.

FO Fonction publique, tout en rappelant être loin du

compte en matière de compensation de l'inflation, a réitéré sa demande d'une augmentation urgente des salaires.

Pour rappel, **FO Fonction publique** exige une revalorisation immédiate de 10% du point d'indice pour compenser les 2 ans d'inflation forte.



Concernant l'agenda social, il a fixé 3 priorités :

- x La mise en œuvre de négociations salariales à compter de 2024 en 2 temps,
- x Une négociation annuelle portant sur le paquet salarial donc le point d'indice, les différentes indemnités, l'action sociale, etc.
- x Une négociation pluriannuelle (triennale) plus structurelle notamment sur la grille indiciaire.

Projet de loi de Finances à Bercy

UNE INFLEXION, CERTES MAIS PAS D'INVERSION

Pour la 2^{ème} année consécutive, les ministres ont invité les fédérations à une présentation du Projet de Loi de Finances 2024 consacré à notre ministère, le jour où le gouvernement l'exposait dans sa globalité en Conseil des Ministres.

FO Finances salue cette initiative qui permet d'avoir les grandes lignes budgétaires pour l'année à venir, avant même sa présentation plus détaillée au CSA du 17 octobre. Accélération de la Transition écologique, maîtrise des finances publiques et Investissement dans les services publics sont les 3 axes majeurs de ce PLF.

Plus concrètement, dans le périmètre ministériel, cela se traduit pour la DGFIP par :

- 1) Un renforcement de la lutte contre la fraude fiscale avec la soi-disant création de 250 emplois à la DGFIP. En effet, la DGFIP subira encore 200 suppressions, sur les 450 prévues en 2024.



Bercy s'est félicité de l'inflexion de trajectoire concernant les suppressions d'emploi : certes, inflexion il y a, mais les directions sont « à l'os », depuis des années et ce malgré les incessantes alertes de **FO Finances**, la situation dans les services ne risquent donc pas de s'améliorer et les conditions de travail avec. 200 suppressions d'emplois à la DGFIP, c'est toujours trop ! Les agents paient au prix fort la politique d'exemplarité de Bercy !

- 2) Une pause dans les suppressions d'emplois en 2025,
- 3) La poursuite de la ré-internalisation des compétences dans le périmètre ministériel, notamment en informatique.

Au global, le schéma d'emplois du ministère sera de - 33 ETP, et ce qui place encore une fois notre ministère comme le seul perdant des emplois